



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 11962

Texte de la question

M. Philippe Meunier interroge M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé du développement, sur la composition de son cabinet. Afin de répondre aux exigences de transparence et de rigueur financières affirmées par le Président de la République, il souhaiterait connaître le nombre de collaborateurs qui composent le cabinet du ministre ainsi que le montant détaillé tant en personnel qu'en fonctionnement des coûts de ce cabinet.

Texte de la réponse

Le cabinet du ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé du développement, est composé de dix collaborateurs selon la liste suivante : - directrice du cabinet ; - directrice adjointe du cabinet ; - chef de cabinet ; - conseiller spécial ; - conseillère relations presse et communication ; - conseiller développement durable, environnement, responsabilité sociale des entreprises (RSE) ; - conseiller développement humain et gouvernance ; - conseillère développement ; - conseiller partenariats et sociétés civiles ; - conseillère parlementaire et coopération décentralisée. L'enveloppe globale de rémunération du cabinet s'élève à 675 447 euros et les frais de représentation s'élèvent à 121 500 euros, sur une base annuelle.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11962

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Développement

Ministère attributaire : Développement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 novembre 2012](#), page 6888

Réponse publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 1069